

Coopération décentralisée Besançon/Bistrita (Roumanie) - Programme 2007 «Besançon - Bistrita : même territoire, nouveaux défis» - Subventions aux partenaires bisontins du projet

M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Par délibération du 22 février 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de coopération intitulé «Besançon - Bistrita : même territoire, nouveaux défis» pour l'année 2007. Dans le cadre de ce projet, la Ville de Besançon continuera à soutenir les acteurs extra municipaux bisontins dans les projets qu'ils réaliseront en 2007 avec leurs homologues de Bistrita pour les dix ans de jumelage et l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne.

La Ville de Besançon apporte des moyens logistiques à l'ensemble des partenaires bisontins notamment par la mise à disposition de locaux.

Outre cette aide logistique, la Ville de Besançon souhaite soutenir un certain nombre de partenaires dont les projets lui paraissent particulièrement pertinents dans le cadre des actions de coopération 2007 avec Bistrita.

Aussi, est-il proposé d'octroyer les subventions suivantes :

* 500 € à l'Association BAM'S dans le cadre de son projet de développement durable du tourisme sportif de pleine nature. 4 jeunes de l'association ont effectué une mission de trois semaines en avril à Bistrita pour évaluer le travail fait ces dernières années avec leurs partenaires roumains et échanger leurs savoir-faire relatifs à la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN).

* 1 500 € à l'IUFM pour ses projets d'échanges de stagiaires avec le Collège National Andreï Muresanu de Bistrita. Ces échanges impliquent 6 Français, professeurs des écoles stagiaires et 7 Roumains, professeurs titulaires. Ces échanges sont validés par l'ensemble des responsables français et roumains de l'Éducation Nationale.

* 4 000 € à l'Association Franche-Sylvanie pour le déplacement en Roumanie en mai 2007 à l'occasion de la rencontre organisée par la Ville de Bistrita entre les deux collectivités et avec les partenaires de la société civile des deux territoires. La rencontre entre les mêmes entités prévue en octobre à Besançon devra permettre d'identifier et de valider les programmes d'échanges pour les trois années à venir. Les animations et activités culturelles (films, expositions, etc.) destinées à mieux faire connaître la Roumanie et organisées au cours des prochains mois seront préparées et coordonnées par l'Association Franche-Sylvanie qui recevra pour ce faire un nouveau soutien financier de la Ville de Besançon.

En cas d'accord, la somme totale, soit 6 000 €, sera prélevée de la façon suivante :

* 4 500 € au chapitre 65.04/6574.5025 CS 400 pour les subventions à verser à l'Association BAM'S (500 €) et à l'Association Franche-Sylvanie (4 000 €),

* 1 500 € au chapitre 65.04/65731.5025 CS 400, qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.04/6574.5025 CS 400, pour la subvention à verser à l'IUFM.

Après avis favorable de la 5^{ème} Commission, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus aux partenaires bisontins.

Les sommes correspondantes, soit au total 6 000 €, seront prélevées sur les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur, coopération, éducation et développement inscrits au budget primitif 2007 : 65.04.6574.5025.00400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme TETU n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.